



Reconnaissance de dette non remboursé

Par **barachet**, le **28/09/2010** à **13:46**

Bonjour,

Je viens vers vous pour vous demandez un conseil,j'ai prêté la somme de 6500 euros à l'ex-belle fille de mon amie,qui à ce jour,me doit la somme de 5800 euros,j'ai une reconnaissance de dette avec un échéancier de 120 euros par mois.cette personne à quité son mari à divorcé,voilà plus de 2 ans qu'elle ne ma pas réglé,elle ma même insulté.j'aipassé en conciliation au tribunal de vire en juillet 2010,elle été présente avec un avocat ,elle prétend qu'elle été marié au moment et que celà à contribué au ménage.Moi,je n'ai vu qu'elle ,le virement de la somme à été virer sur son compte personnel ainsi que la reconnaissance de dette signé de sa part.j'aurai du passer au tribunal fin juillet,mais je n'avais pas vu la première convocation au dos de la première donc l'affaire à fait un objet de caducité et reporté au 7 octobre 2010 son avocat ma adressé 2 courriers me demandant les documents que sa cliente n'avais rien alors que c'est faux je lui est remis le double.Je n'ai pas répondu au courrier pour l'instant.Moi,je n'ai pas d'avocat faute de moyen.

Est-ce qu'il faut que je prenne un avocat ?

Est-ce que je dois accepter la motié de la somme vu que l'on m'à posé la question devant le conciliateur,j'ai dit non

Je vous remercie par avance

Mr Barachet

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **22:18**

Continuez la procédure.

Même si c'est une dette du ménage, ce n'est pas votre problème, elle se débrouillera ensuite

avec son ex-mari.

Par **barachet**, le **06/12/2010** à **13:07**

Bonjour,

Hé bien, J'ai repassé pour la reconnaissance de dette et c'est repoussé, celas fait 3 fois que je passe.

Donc maintenant ils veulent convoquer son ex-mari contrairement à ce qu'on ma dit.

c'est hallucinant pour se faire rembourser, je ne comprend plus rien à la justice.

remerciement